

ALLIANCE FRANÇAISE DE WASHINGTON
REGLEMENT DU CONCOURS DE POÉSIE
JEUNESSE FRANCOPHONE 2023

Article 1 : Sont appelés à participer à ce concours gratuit, les jeunes poètes francophones de 14 à 18, scolarisés (inscrits dans la classe de 3eme à la classe de Terminale) ou non.

Article 2 : Seront acceptés de 1 à 3 poèmes rédigés en langue française. La longueur totale des trois textes combinés ne doit pas dépasser 3 pages (Times New Roman, taille 12). Par exemple, vous pouvez envoyer un poème de 3 pages ou trois poèmes d'une page chacun.

Article 3 : Toutes les formes d'écriture poétique sont acceptées, thème libre. Les traductions sont exclues.

Article 4 : La date limite pour l'envoi des poèmes est le **20 mars, 2023**.

Article 5 : Les poèmes sont à adresser exclusivement en pièce jointe au format WORD (Times New Roman, taille 12) au directeur des programmes culturels Natasha Zavadskaia : culture@francedc.org avec copie au directeur exécutif Sarah Diligenti : director@francedc.org.

Article 6 : En tête de chaque poème seront notés : (1) les nom et prénom de l'auteur/l'auteure ; (2) sa date de naissance ; (3) son niveau scolaire et l'adresse de son établissement (le cas échéant) ; (4) son adresse postale (5) ; son numéro de téléphone ; (6) une adresse-mèl de contact.

Article 7 : Chaque participant est tenu de s'assurer que sa contribution ne constitue pas : (1) une atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers ; (2) une atteinte aux droits des personnes (atteinte à la dignité humaine, atteinte aux droits de la personnalité : droit au nom, droit au respect de la vie privée, diffamation, insultes, injures, etc.) ; (3) une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (apologie de crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie, incitation à la violence, etc.).

Article 8 : Le jury se réserve le droit de la dénomination des prix attribués. Ses décisions sont sans appel.

Article 9 : Le palmarès sera adressé par courriel à tous les participants avant le 31 mars, 2023 et sera annoncé lors de la nuit de la poésie à l'ambassade de France le 31 mars à 19h00. Les lauréats recevront un diplôme, ainsi que des prix selon leur place : 1e place : \$150 ; 2e place : \$100 ; 3e place : \$50.

Tous les gagnants recevront également une adhésion (« membership ») d'un an à l'Alliance Française de Washington (l'AFDC), ainsi qu'un sac à main (« tote bag ») avec le logo de l'AFDC.

Article 10 : L'Alliance Française de Washington, seule destinataire des candidatures, se réserve le droit de publier les poèmes reçus avec le nom de l'auteur/l'auteure, primés ou non, sur tout support existant (affichage, presse, page Instagram/Facebook, site web, etc.). Les lauréats ou leurs tuteurs légaux seront invités à signer une autorisation d'utilisation du droit d'auteur.

Article 11 : La seule participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 12 : Pour tout renseignement, s'adresser à Natasha Zavadskaia :
culture@francedc.org.